



Lettre recommandée

Par Francinedu03

Bonjour

alors voilà mon problème je suis actuellement locataire d'une maison mon ex compagnon n'habite plus ici depuis février 2018

Or ce jour je reçois un avis de lettre recommandée à aller récupérer à la poste cet avis comporte mon nom ainsi que celui de mon ancien compagnon.. Dois je tout de même aller récupérer cette lettre ? Est-ce que cela peut me rendre fautive de n'avoir pas récupéré le document ?

Merci par avance pour vos réponses

Cordialement

Par isernon

bonjour,

ne pas aller chercher un courrier recommandé qui vous est destiné n'est pas un signe de bonne foi.

sauf cas particulier (congé pour vendre), ce courrier sera considéré comme vous ayant été régulièrement notifié.

salutations

Par Francinedu03

Bonjour oui je suis d'accord mais si il y a le nom d'une autre personne qui n'habite plus la Le problème est la ... le courrier est également adressé à mon ex conjoint qui n'habite plus la depuis 5, ans quand même

Par isernon

si le courrier est à votre nom, il vous sera remis même en l'absence de l'autre destinataire.

avez-vous informé votre bailleur du départ de l'autre locataire ?

Par Francinedu03

Bien sûr il y a même un arrêt de la cour d'appel qui a autorisé le transfert du bail à mon nom.puisqu'il était seul signataire à l'origine

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le courrier recommandé est il adressé à "X ou Y" ou bien à "X et Y" ?

Si c'est ou, vous pouvez retirer ce courrier.

Si vous ne le retirez pas vous ne saurez pas ce qu'il contient et vous pourriez le regretter... Certains courriers prennent effet le jour de la présentation même si non retiré.

Par Francinedu03

Bonjour @yapadequoi

Il n'y a ni "ou" ni "et" chaque nom étant un au dessus de l'autre

Par yapasdequoi

Donc c'est comme le "ou".

Par Francinedu03

Mais en y réfléchissant je pense que ça ne peut être que l'agence immobilière puisque ce sont les seuls à avoir nos deux noms

Par yapasdequoi

Peut être ...

Sauf qu'ayant attribué le bail à votre seul nom, l'agence sait très bien que votre ex compagnon n'est plus concerné.

Par Francinedu03

Alors pour répondre au sujet je reviens du bureau de poste qui m'a effectivement remis la lettre qui venait de l'agence Le courrier est adressé à moi-même et à mon ex compagnon.... Je vous remercie infiniment pour toutes vos réponses il n'en reste pas moins qu'effectivement les documents sont toujours adressés à mon ex compagnon...

Par yapasdequoi

Puisque le bail vous a été transféré, vous pouvez demander à l'agence de vous écrire à vous seule, par courrier RAR.

Par Francinedu03

Ils sont au courant :) je leur ai demandé il y a quelques mois d'enlever le nom de mon ex compagnon parce que cela posait problème, ils m'ont répondu qu'on ne pouvait pas changer un contrat de location

Par yapasdequoi

C'est uniquement un problème parce que ça vous met mal à l'aise, il n'y a aucun problème pour recevoir le courrier... la preuve.

Par Francinedu03

Pas seulement.. si le propriétaire décide de vendre à qui va-t-il adresser le congé ? Moi, mon ex compagnon ? Nous deux ? Ca risque d'être comique

Par yapasdequoi

Non, ce n'est pas comique.

La loi prévoit que le bailleur doit adresser le congé à chaque locataire individuellement.

Vous recevrez donc normalement votre congé le moment venu, et s'il y a un 2ème nom, ça ne changera rien puisqu'il n'est plus locataire (suite au jugement que vous avez mentionné).